



# MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Liberté  
Égalité  
Fraternité

*Le Ministre*

*Paris, le 29 NOV. 2021*

Cab/OV/BR/Pég D-21-029568

Madame la Cheffe de l'Inspection générale des affaires sociales,

Dans le sillage du Ségur de la santé et des différentes mesures intervenues sur l'évolution du champ de compétences des sages-femmes, j'ai signé un accord avec une majorité d'organisation syndicale représentative de la fonction publique hospitalière (FPH) le 22 novembre 2021 et annoncé plusieurs mesures relatives au statut, aux compétences et à la formation des sages-femmes dont certaines faisaient suite au rapport rendu par votre inspection sur ce même sujet.

Si certaines mesures réglementaires, notamment la revalorisation des sages-femmes, seront mises en œuvre dès début 2022, d'autres doivent encore faire l'objet de travaux de réflexion plus approfondis, comme sur la formation ou nécessitent l'élaboration de documents partagés et concertés avec les acteurs.

En particulier, face au manque de visibilité et de reconnaissance des sages-femmes dans les établissements de santé, il est apparu essentiel d'affirmer ou de clarifier la place des sages-femmes à plusieurs égards :

- La réaffirmation de la place des sages-femmes comme personnel médical et devant à cette fin être rattachés aux Directions des affaires médicales des établissements ;
- L'accès à la formation continue, dans la mesure où celui-ci est aujourd'hui restreint du fait de son imputation dans les formations du personnel non médical ;
- Le rôle et place des coordonnateurs en maïeutique tant vis-à-vis des cadres de santé que du chef de service/chef de pôle de la maternité ;
- Plus largement, la place des sages-femmes dans la gouvernance ;
- Les conditions d'organisation et de montée en charge des unités physiologiques dans les maternités (partage de bonnes pratiques sur les modalités de mise en œuvre).

Ces éléments feront l'objet d'une instruction qu'il convient de concerter avec les différents acteurs impliqués sur le sujet, notamment les organisations syndicales, les syndicats de sages-femmes, les représentants des employeurs et les représentants des conférences d'établissements et des commissions médicales d'établissements.

Je souhaite ainsi que vous puissiez conduire une mission flash d'appui afin de proposer un projet d'instruction après avoir mené cette concertation.

Madame Nathalie DESTAIS  
Cheffe de l'Inspection générale des affaires sociales  
Affaires sociales (IGAS)  
39 quai André Citroën  
75015 PARIS CEDEX 15

La mission, travaillera en lien avec la Direction générale de l'offre de soins pour vous appuyer sur les réflexions déjà initiées par mes services, leur présenter régulièrement l'avancée de vos travaux et soumettre le projet d'instruction concertée avec les acteurs.

Au vu des fortes attentes sur le sujet, je souhaite que l'instruction soit finalisée d'ici la fin du mois de janvier 2022.

Je vous prie d'agréer, Madame la Cheffe de l'Inspection générale des affaires sociales, l'expression de ma considération distinguée.



**Olivier VERAN**